
Règlement numéro 123-2

Établissant un projet pilote pour autoriser la présence de camions-restaurants en zone commerciale

CONSIDÉRANT QUE le règlement 123-1 a été adopté le 8 mars 2021 et que le projet n'a pas pu démarrer notamment à cause des restrictions sanitaires lors de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite relancer le projet pilote pour autoriser la présence de camions-restaurants dans les zones dont l'affectation principale est commerciale sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) permettant à une municipalité de régir, par règlement, les activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que le projet aura un impact positif sur la vitalité économique et sociale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné par Mme Mélanie Guenet à la séance ordinaire du 10 février 2026 et que l'adoption du 1^{er} projet de règlement 123-2 a été approuvé à la même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique s'est tenue pour entendre les personnes concernées par ce projet le 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le point ii de l'article 4 du règlement 123-1 adopté le 8 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement

Article 2 le point ii de l'article 4 se lisant comme suit :

L'exploitation d'un camion-restaurant est autorisée uniquement entre le 15 mai 2021 et le 30 novembre 2021.

Sera remplacé par celui-ci se lisant comme suit :

L'exploitation d'un camion-restaurant est autorisée uniquement entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Julie Ricard
Mairesse



Michael Bernier
Directeur général greffier-trésorier

Avis public pour l'avis de motion et l'adoption du : 1^{er} projet de règlement : 27 janvier 2026

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de règlement : 10 février 2026

Transmission à la MRC le: 18 février 2026

Avis de l'assemblée publique donné le: 11 février 2026

Assemblée publique tenue le: 2 mars 2026

Adoption du règlement: 10 mars 2026

Règlement adopté le: 10 mars 2026

Transmis à la MRC: 27 mars 2026

Certificat délivré par la MRC le: 16 avril 2026

Avis public d'entrée en vigueur donné le: 20 avril 2026

Entrée en vigueur le: 20 avril 2026